



Installation de compteurs d'eau individuelle en limite de propriété

Par **xavier**, le **13/07/2008** à **20:44**

Bonjour,

Je suis président d'un syndic bénévole au sein d'une copropriété comprenant quatre lots, la Mairie profite de travaux d'assainissements (séparation des eaux usées et des eaux de pluie) pour installer des compteurs d'eaux individuels en limite de propriété.

Etant tout a fait d'accord avec les travaux d'assainissement au niveau des séparations des évacuation des eaux usées et de pluie nous contestons l'installation de compteurs individuels en limite de propriété qui occasionneraient un coût financier et d'important problèmes techniques pour la copropriété, sachant que celle-ci a été crée en 1978 dans une ferme datant de 1912, les appartements sont déjà équipés de compteurs individuels installés par la Mairie.

Pouvez-vous m'indiquer nos droits face à la Mairie et sa volonté d'installer des compteurs en limite de propriété ?

Sachant qu'aucune demande écrite nous est parvenu sur le sujet excepté une réunion d'informations pour les difficultés qu'allaient occasionner les travaux d'assainissements dans la rue.

Merci d'avance